



[ACCUEIL](#) > [USAGERS](#) > [PRÉPARER VOTRE SÉJOUR](#) > [FRAIS DE SÉJOUR](#)

LES FRAIS DE SÉJOUR

Frais de séjour

Les frais de séjour varient en fonction du service où vous êtes hospitalisé et de votre situation personnelle.

En hospitalisation en médecine, chirurgie ou obstétrique, ainsi qu'en soins de suite et réadaptation, les frais de séjour se composent :

- des frais d'hospitalisation qui sont calculés en multipliant le prix de journée de la spécialité du service où vous avez été hospitalisé(e) par le nombre de jours d'hospitalisation. Quelle que soit l'heure d'admission ou de départ, la journée d'entrée est intégralement facturée; la journée de sortie n'est pas comptée.
- du forfait journalier qui correspond à votre participation aux frais hôteliers occasionnés par votre séjour (dû même si vous bénéficiez d'une prise en charge des soins à 100%)
- des frais divers (régime particulier, téléphone, frais d'accompagnants)

Que reste-t-il à votre charge ?

Concernant les frais d'hospitalisation

* 100% des frais si vous n'êtes pas assuré social

* 0% des frais si vous êtes hospitalisé(e) en cas de :

1. maternité (couverture 4 mois avant et 12 jours après la date d'accouchement)
2. accident du travail ou maladie professionnelle
3. hospitalisation en lien avec votre affection de longue durée
4. invalidité
5. si vous êtes pensionné de guerre
6. à compter du 31ème jour d'hospitalisation

* 20% (appelé Ticket Modérateur) dans tous les autres cas

Le ticket modérateur

Le ticket modérateur peut être pris en charge par votre mutuelle ou complémentaire santé. La plupart des mutuelles sont conventionnées par le Centre Hospitalier de Rodez pour que vous n'ayez pas à avancer ces frais.

Concernant le forfait hospitalier

Le forfait hospitalier est une participation journalière forfaitaire aux dépenses hôtelières générées par votre hospitalisation. Il est à la charge du patient même si les frais d'hospitalisation sont pris en charge à 100% par l'Assurance maladie (sauf cas d'exonération prévus par les textes). Il peut être pris en charge par votre mutuelle.

Concernant les frais divers

Les frais de téléphone (hors régime particulier) et les frais d'accompagnement (repas et lit pour personne accompagnante) sont à votre charge. Vous devez les régler par avance au Bureau des entrées situé dans le hall d'entrée principal de l'hôpital (ouvert du lundi au vendredi de 7h50 à 17h30).

Le régime particulier

Vous pouvez bénéficier du régime particulier incluant une chambre individuelle, un forfait téléphonique, la télévision, un accès internet par Wi-Fi et une trousse de toilette. Vous pouvez en faire la demande lors de votre prise de rendez-vous en cas d'hospitalisation programmée ou lors de votre entrée dans le service.

Si votre contrat mutualiste le prévoit, cette prestation sera directement facturée à votre mutuelle par le Bureau des entrées qui se charge des démarches administratives.

En cas de difficultés pour l'ouverture de vos droits

Les agents du Bureau des entrées pourront vous orienter vers le service social hospitalier.

Un assistant de service social viendra vous rencontrer dans votre chambre. Il évaluera avec vous la faisabilité d'un accès aux droits et vous aidera dans vos démarches pour l'acquisition d'une couverture sociale ou d'une couverture maladie complémentaire.

Vous pouvez aussi joindre directement le service social hospitalier avant votre hospitalisation en prenant rendez-vous auprès du secrétariat au 05.65.55.28.70.

Comment payer ?

Si des frais sont à votre charge, vous pouvez régler :

Les frais divers qui doivent être réglés avant la sortie :

au guichet du Bureau des entrées du rez-de-chaussée situé dans le hall d'entrée principal de l'hôpital (ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 17h30)

Les autres frais pour lesquels vous recevrez une facture pourront être réglés :

au guichet de la Trésorerie de l'hôpital (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h)

par internet : www.tipi.budget.gouv.fr 

par virement bancaire ou postal

par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre du Trésor Public

CENTRE HOSPITALIER RODEZ
AVENUE DE L' HÔPITAL
12027 RODEZ CEDEX 9
05 65 55 12 12
05 65 55 27 19